

La Commission européenne : “établir des plans nationaux” en génie climatique

La Commission européenne vient de proposer une directive sur l'efficacité énergétique qui se base sur les directives cogénération et services énergétiques qu'elle refonde en un acte législatif unique. La Commission suggère notamment “l'établissement de plans nationaux en matière de chauffage et de climatisation comme base de planification saine et efficace des infrastructures de chauffage et de climatisation, y compris avec récupération de la chaleur perdue”. Elle suggère également que les entreprises de distribution ou de vente au détail d'énergie, soient tenues de réaliser, chaque année, au niveau du consommateur final, des économies d'énergie représentant 1,5% de leurs ventes en volume, et ce par la mise en œuvre de mesures telles que l'amélioration du système de chauffage. Alternativement, ajoute-t-on à la Commission, les États pourraient instituer d'autres dispositifs conduisant aux mêmes résultats, mais n'imposant pas d'obligation aux énergéticiens. La Commission demande par ailleurs que les organismes publics “favorisent” la pénétration sur le marché de produits et services économes en énergie, par l'obligation légale qui leur incomberait d'acheter des bâtiments, produits et services à faible consommation. Ces mêmes organismes devraient en outre réduire progressivement la consommation d'énergie dans leurs locaux en faisant réaliser des travaux de rénovation chaque année.

« Les EnR pourraient satisfaire 100% des besoins européens de chaleur »

En 2020, plus de 25% des besoins de chauffage et de rafraîchissement dans l'Union européenne pourraient être satisfaits par des EnR et, principalement, par la biomasse, même si, parmi les différentes sources de calories renouvelables, le solaire thermique devrait connaître d'ici à 2020 le plus fort taux de croissance. Telles sont quelques-unes des conclusions d'un rapport que vient de présenter RHC-Platform, un organisme européen dont font partie diverses associations spécialisées dans les EnR. “De plus en plus compétitives”, poursuit ce rapport, les pompes à chaleur géothermiques, aérothermiques et hydrothermiques vont également gagner des parts de marché au cours de la présente décennie, tandis que les systèmes de rafraîchissement à base de solaire ou de pompe à chaleur pourraient satisfaire environ 5% de la demande du secteur tertiaire et résidentiel européen en 2020.

En 2030, selon le rapport de RHC-Platform, les techniques de chauffage et de rafraîchissement par les EnR pourraient satisfaire plus de la moitié des besoins européens, le solaire thermique représentant à lui seul environ 15% de la seule demande de chaleur à basse température. Toujours en 2030, les utilisations des PAC géothermiques et de la géothermie à plus grande profondeur “seraient solidement implantées” sur le marché. En 2050, ajoute RHC-Platform, la biomasse pourrait satisfaire 70% de la demande européenne de chaleur, à 231 Mtep (contre 124 Mtep en 2020 et 182 Mtep en 2030), la géothermie 150 Mtep, le solaire thermique 133 Mtep et les techniques aérothermiques et hydrothermiques 75 Mtep. < Intégrées dans des systèmes hybrides, grands ou petits, et associées à des pompes à chaleur et à des systèmes de stockage d'énergie, les EnR thermiques pourraient, à terme, non seulement satisfaire 100% des besoins de chaleur de l'Europe, mais aussi être compétitives en termes de coûts par rapport à toutes les énergies fossiles >, estime l'étude, qui souligne que “le potentiel théorique et technique des EnR pourrait même être, dans le futur, supérieur à la demande de chaleur et de rafraîchissement en Europe”.

L'association Equilibre des Energies veut défendre le chauffage électrique

Moduler, pour la RT2012, le critère d'énergie primaire notamment en fonction des émissions de CO₂ des différentes énergies de chauffage. C'est ce qu'a souhaité Jean Bergougnoux, président de l'association Equilibre des Energies, qui a été présentée à la presse la semaine dernière. Comptant dans ses rangs en particulier EDF et les industriels du chauffage électrique, cette association voudrait faire évoluer la RT2012 et le DPE d'une façon plus favorable à l'effet Joule. < En construction neuve, le critère d'énergie primaire conduit à écarter des solutions, souligne-t-on à Equilibre des Energies. Le coup de frein brutal donné, ces dernières années, à la poursuite de l'expansion du chauffage électrique résulte du choix de ce critère, qui ne reflète pas pour le consommateur l'attrait, en particulier économique, des solutions en présence. >

L'association juge que, pour la RT2005, le DPE “pénalise beaucoup plus lourdement” les logements chauffés à l'électricité que ceux au gaz et elle souhaite une “parité” gaz-électricité. Elle estime par ailleurs que la RT2012, en l'état, pourrait faire disparaître la filière du chauffage électrique. Disposant d'un “petit budget”, selon M. Bergougnoux, Equilibre des Energies va financer des études et s'est doté d'un “comité scientifique, économique, environnemental et social”. Ce dernier élaborera “une vision prospective” à l'horizon 2020.